

## ANNEXE 1 – TABLEAU DES PRIORITÉS D’AFFICHAGE

PRIORITÉ	1	2	3
	Ville de Mascouche	Organismes reconnus et partenaires	Organismes gouvernementaux
<b>Oriflammes</b>	Réservé à l’usage exclusif de la Ville	S. O.	S. O.
<b>Borne interactive (stationnement du Vieux-Mascouche)</b>	Réservé à l’usage exclusif de la Ville	S. O.	S. O.
<b>Panneaux promotionnels (4 x 8)</b>	Frais de production assumés par la Ville Frais d’installation et d’entreposage assumés par la Ville Durée minimale d’affichage: 2 semaines Délai de préavis : minimum de 4 semaines pour la production et la réservation	Frais de production assumés par les organismes Frais d’installation et d’entreposage assumés par la Ville Maximum : 3 panneaux par campagne Maximum : 4 campagnes par an Durée maximale d’affichage: 3 à 4 semaines, selon les disponibilités Délai de préavis : minimum de 8 semaines pour la réservation	S. O.
<b>Panneaux en bordure d’autoroute (Astral)</b>	Réservé à l’usage exclusif de la Ville	Sur invitation de la Ville (3 mois avant l’événement) Frais de production et d’impression assumés par les organismes Durée d’affichage: 2 à 3 semaines maximum, selon les disponibilités	S. O.
<b>Panneaux numériques (écrans)</b>	Frais de conception assumés par la Ville Durée de l’affichage: selon les projets Délai de préavis : 2 semaines pour la conception et réservation	Frais de conception assumés par la Ville Maximum : 1 message en même temps par organisme Durée de l’affichage: maximum de 2 semaines, selon les disponibilités Délai de préavis : minimum de 8 semaines pour la réservation	S. O.
<b>Affiches dans les édifices municipaux*</b>	Frais de production assumés par la Ville Durée de l’affichage: selon les projets Délai de préavis : 7 à 14 jours pour la production 3 à 4 jours pour la distribution	Frais de production assumés par les organismes Maximum : 3 copies d’une affiche par campagne ou évènement Durée d’affichage: 2 semaines maximum, selon les disponibilités Délai de préavis : 8 semaines pour la distribution	S. O.

\* Hôtel de ville (affiches Ville seulement), pavillon du Grand-Coteau, bibliothèque Bernard-Patenaude

Si ces délais de préavis ne sont pas respectés, la Ville ne pourra pas garantir le respect des dates de début d’affichage souhaitées